



Comité de pilotage 18 octobre 2019 Relevé de décisions

Présents : Cf. feuille d'émargement

Excusés : Philippe Portal, Françoise Audinos, Jérôme Barbiéri et Nathalie Beranger

1 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion portait sur la validation de l'avant-projet de Charte permettant un envoi à l'autorité environnementale, un vote en Comité syndical en février 2020 et le lancement de l'enquête publique dans la foulée.

2 AVIS DE L'ETAT SUR L'AVANT-PROJET DE CHARTE

L'avis intermédiaire de l'Etat est explicitement favorable.

Cet avis porte sur la version de l'avant-projet de charte validé par les élus du parc de Chartreuse en février 2019. Il tient compte des avis du CNPN, de la Fédération des Parcs et des services de l'Etat.

Pendant, le courrier qui accompagnera cet avis fera état des évolutions positives :

- Une hiérarchisation et une priorisation, la mise en cohérence des mesures, des formulations plus engageantes, une séparation inventaire et actions ...
- Les principaux engagements du CNPN ont été reportés
- Une démarche participative encouragée
- Le rôle du Syndicat mixte dans la mise en cohérence des politiques publiques est bien explicité
- Le lien avec les associations environnementales est renforcé ainsi que les synergies avec la Réserve Naturelle
- Le positionnement du territoire au sein des Alpes et avec autres parcs préalpins est clair
- Le plan de Parc a acquis une valeur prescriptive grâce à l'annexe 15 et à la reformulation de la légende
- Un effort important est noté à propos du dispositif d'évaluation (indicateurs qui ont été ajoutés sont pertinents, gouvernance du dispositif précisé, et l'insertion dans les fiches mesures)
- La reformulation des mesures liée à la biodiversité est maintenant adéquate
- Les engagements des collectivités, pour le maintien des continuités écologiques, sont bien inscrits
- La position sur la politique de l'eau est plus claire (contribution à l'acquisition de connaissances zones humides, label Rivières Sauvages, prospective ...)
- L'affichage publicitaire est conforme
- L'articulation de la certification bois des alpes et l'AOC bois de Chartreuse
- Les remarques de la DRAAF ont bien été reprises
- Les enjeux liés à la surfréquentation sont bien pris en compte, la stratégie est plus explicite ainsi que la démarche de fond pour une concertation (innovation mini pdesi...)
- La circulation des engins motorisés est conforme
- Les indications écrites à propos de l'énergie remplacent les indications sur le plan de Parc

Et des points restants à améliorer :

- Reprendre certaines formulations, supprimer les doublons entre exemples et mesures.
- S'engager sur un objectif zéro artificialisation nette serait un plus.
- L'eau reste un enjeu prégnant en particulier le lien avec la neige de culture.
- Aller plus loin sur protection corridors aquatiques et la prolongation des continuités écologiques sur territoires adjacents.
- La participation Parc dans les mesures compensatoires.

3 PROJET DE CONVENTION AVEC LES EPCI

L'objectif est de travailler en bonne intelligence avec les collectivités. Il s'agit de mettre en place une convention cadre qui :

- permet d'asseoir le partenariat entre le Parc et les intercommunalités,
- pourrait être signée rapidement par les 7 EPCI,
- permettrait de donner corps au comité des territoires,
- laisserait plus de temps pour rédiger des conventions bilatérales spécifiques qui elles pourraient, si besoin, sujet par sujet, dire le qui fait quoi ...

- Grésivaudan : tout à fait dans cet esprit, la convention cadre est la priorité d'ici début 2020. Le Grésivaudan mobilisera les directions et les services en ce sens, mais a besoin de temps
- Métro : réfléchit et interagit avec le Parc en vue d'une convention. Il y a besoin de travailler sur les interdépendances. Le comité des territoires permet de mettre autour d'une table des territoires et le Parc est légitime pour le faire.
- Cœur de Savoie : partage l'intérêt de travailler ensemble que l'on retrouvera dans la convention cadre et la convention bilatérale aussi. Il est naturel que le comité de territoire soit porté par le Parc.
- Grand Chambéry : les élus sont tout à fait d'accord pour participer à un comité consultatif de territoire. La réflexion sur l'adhésion, en cours pour le massif des Bauges, sera étendu à la Chartreuse.
- Pays Voironnais : il est opportun de poursuivre le travail mené de manière partenarial avec les territoires comme il est pertinent de continuer avec comité de territoires technique et politique. D'accord pour une convention cadre et bilatérale.
- Cœur de Chartreuse : la convention n'est pas nouvelle pour nous. Nous avons déjà des emplois mutualisés avec le Parc et un projet de construire ensemble un bâtiment qui abritera l'OTi et la maison du Parc.
- Lac d'Aiguebelette : salue le travail remarquable qui a abouti au projet de charte. La CCLA se retrouve pleinement dans les enjeux de la charte et à hâte de travailler avec le Parc, malgré la longueur de la procédure. La proposition de mettre en place un comité des territoires est très important car les projets naissent des interconnaissances et relations.

4 EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Cf. diaporama présenté

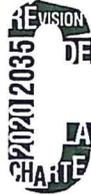
Conclusion : Pas de mesure compensatoire nécessaire par rapport à la charte.

5 PROCHAINES ECHEANCES

Accord à l'unanimité du COPIIL pour avancer dans la procédure charte.

Dès qu'il sera signé, nous recevrons l'avis du Préfet de Région (vraisemblablement en novembre).

Dès réception de l'avis le dossier de charte pourra être envoyé à l'Autorité environnementale.



Feuille de présence
Comité de pilotage charte Parc de Chartreuse
Vendredi 18 octobre 2019

Nom	Prénom	Structure	Signature
AUBRON	Jaciel	INDIGO	
BELMONT	Laine	PNR Chartreuse	
TILLIARD-BLONDÉL	Juliette	Doct AURA	
CHASSAGNE	Cécilia	le Grésivaudan	
GOVIN	Sophie	le Grésivaudan	
VILLIEN	Roger	PNR Chartreuse	
BIENASSIS	Brylita	PNRC - VP <small>généraliste et administrative</small>	
COURT-FORTINE	Stephanie	CELA -	
TOURRETTE	Laurette	Pays Voironnais	
NORMAND-SECOND	Maéva	Grand Chambéry	
CHEYNEZ	Willy	DA. CC - Cœur de Savoie	
RUGIER	Alain	VP PURC	
EVETTE	Florence	Changé de mission, Pref 38	
BISSARDON	Cécilia	Région Auvergne Rhône Alpes	
GUICHER	Alain	C.C.L.A	
AYOT	Indira	CELA	
Guillemard	Denis	Président CELA	

